

Projet d'école

Notre projet d'école porte sur l'enfant :

- son bien-être, le respect de sa personne ;
- son autonomie ;
- son développement cognitif, relationnel, affectif et psychomoteur ;
- sa confiance en lui ;
- ses progrès (ses réussites et ses difficultés) par une évaluation formative ;
- la continuité dans ses apprentissages en suivant une méthode adaptée à ses besoins (pédagogie alternative), afin que chaque enfant évolue à son rythme ;
- développer toutes les potentialités de chacun, connaître ses qualités pour se construire grâce à elles ;
- son ouverture au monde qui l'entoure.

Enfin, différents projets sont programmés en commun avec le PMS et le PSE au sein de notre école.

Depuis 2021, nous mettons tout en œuvre pour créer le plan de pilotage.

Dans le cadre du pacte pour un enseignement d'excellence, voici nos objectifs spécifiques et les stratégies en lien avec notre projet d'école.

Objectif 1 : Améliorer significativement les résultats des élèves aux CEB en éveil.

Stratégie 1 : Rendre les cours d'éveil plus attrayants et plus motivants pour les élèves.

Actions :

- Faire le lien entre les traces du passé et la matière vue en allant sur le terrain.
- Mettre à profit les ressources existantes en éveil à proximité et au sein de l'école.
- Solliciter des intervenants extérieurs.
- Créer des mallettes pédagogiques.

Stratégie 2 : Trouver des stratégies pour donner plus de sens au cours d'éveil.

Actions :

- Se former et mettre du sens aux démarches d'investigation scientifique.
- Repenser et adapter notre méthodologie en vue d'apporter davantage de sens dans nos activités.
- S'inscrire à des formations individuelles pour être plus outillés.

Objectif 2 : Diminuer le taux de redoublement au sein de notre établissement.

Stratégie 1 : Gérer les différents niveaux au sein des classes.

Actions :

- Construire un diagnostic en mathématiques pour évaluer l'élève dans sa globalité.
- Mettre en place le diagnostic en mathématiques pour évaluer l'élève dans sa globalité.
- Analyser et réorganiser la différenciation en math (hétérogénéité) au sein des classes.
- Construire un diagnostic en français pour évaluer l'élève dans sa globalité.
- Mettre en place le diagnostic en français pour évaluer l'élève dans sa globalité.
- Analyser et réorganiser la différenciation en français (hétérogénéité) au sein des classes.

Stratégie 2 : Améliorer les aménagements raisonnables.

Actions :

- Se former en vue de mettre du sens sur les aménagements.
- Utiliser ces aménagements à bon escient.

Stratégie 3 : Mettre du sens et de la motivation dans les apprentissages.

- Faire un état des lieux de ce qui est mis en place au niveau des projets dans chaque classe.
- Mettre en œuvre dès septembre les différents projets dans les classes.

Stratégie 4 : Accompagner l'enfant pour trouver sa méthode de travail.

Actions :

- Instaurer un cours de méthodologie du travail dans les classes de P5 et P6.
- Organiser des échanges entre les titulaires et l'enseignant référent de méthodologie.

Objectif 3 : Renforcer les sentiments de sécurité chez les enfants en dehors de la classe et diminuer les faits de violences visibles et non visibles.

Stratégie 1 : Mettre en place un conseil d'élèves au sein des classes primaires permettant de gérer les conflits et laissant un temps de parole équitable pour chaque enfant.

Actions :

- Former les enseignants du primaire au conseil d'élèves et le mettre en pratique autonome.
- Utiliser des outils en maternelle pour aider les enfants à exprimer leurs émotions.

Stratégie 2 : Sensibiliser les parents et les enfants aux différents types de violences.

Actions :

- Organiser des soirées d'informations destinées aux parents avec des partenaires extérieurs.
- Lister des animations de prévention pour les enfants avec des partenaires extérieurs.
- Organiser des animations de prévention pour les enfants avec des partenaires extérieurs.

Avec l'aide des nouveaux programmes et les formations continuées des enseignants, nous veillerons à construire les apprentissages et à donner du sens aux activités. Le travail collaboratif sera mis en place durant toute l'année scolaire afin de favoriser le continuum pédagogique.

Le décret portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun D. 03-05-2019 M.B. 19-09-2019 Missions prioritaires Article 1.4.1-1. - La Communauté française, les pouvoirs organisateurs et les équipes éducatives remplissent simultanément et sans hiérarchie les missions prioritaires suivantes : 1° promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ; 2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et des savoir-faire et à acquérir des compétences, dont la maîtrise de la langue française, qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ; 3° préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste, respectueuse de l'environnement et ouverte.